



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DU CHER



BOURGES

AVENANT n° 2 au CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE de BOURGES 2010-2014

Vu, le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) de Bourges conclu le 19 mars 2007 pour les années 2007 à 2009,

Vu, l'avenant n°1 du 24 novembre 2009, prolongeant le CUCS jusqu'au 31 décembre 2010,

Considérant la décision du Président de la République et du Premier Ministre, communiquée par lettre ministérielle du 1^{er} juillet 2010, de proroger la durée d'application des CUCS jusqu'au 31 décembre 2014,

Entre les parties ci-après :

L'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des Chances, représentée par sa déléguée, Madame Catherine DELMAS-COMOLLI, Préfet du Cher,

La Ville de Bourges (Cher), représentée par son Maire, Monsieur Serge LEPELTIER, (délibération n° 50 du Conseil Municipal du 12 septembre 2011)

La Communauté d'Agglomération Bourges Plus, représentée par son Président, Monsieur Alain TANTON,

Le Conseil Général du Cher, représenté par son Président, Monsieur Alain RAFESTHAIN,

La Caisse d'Allocations Familiales du Cher, représenté par le Président du Conseil d'Administration, Monsieur Patrice GIRARD et sa directrice, Madame Elisabeth BASTID,

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie, représentée par la Présidente du Conseil d'Administration Madame Régine AUDRY, et son Directeur Monsieur Jean François BLANC,

L'Agence Régionale de Santé, représentée par le Directeur général, Monsieur Jacques LAISNE,



La Caisse des Dépôts et Consignations, représentée par son Directeur Régional Monsieur Michel PUPIN,

Pôle Emploi du Cher, représenté par son Directeur territorial, Monsieur Dominique LAROCHE,

La SA France Loire, représentée par son Directeur, Monsieur Laurent LORRILLARD,

L'Office Public de l'Habitat du Cher, représenté par son Président, Monsieur Jean Pierre CHARLES,

Jacques Cœur Habitat, représenté par son Président, Monsieur Michel FRISTOT,

L'OPAC de Bourges, représenté par son Président, Monsieur Thierry POISLE,

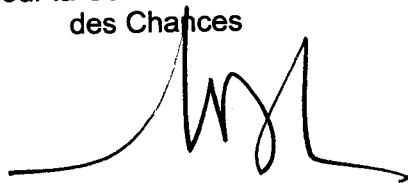
Il est convenu ce qui suit :

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Bourges conclu le 19 mars 2007 et prorogé par avenant du 24 novembre 2009 jusqu'au 31 décembre 2010, est prolongé de quatre années, soit jusqu'au 31 décembre 2014.

Les modalités de gouvernance adoptées et mises en place suite à l'évaluation du CUCS, effectuée en 2009, sont précisées par l'actualisation de la partie *III. Modalités de mise en œuvre, de suivi, d'évaluation* du Programme d'actions, annexée en pièce jointe.

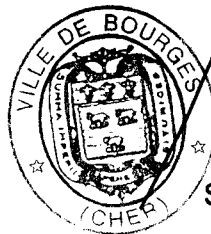
Les autres dispositions du Contrat, ainsi que le programme d'action afférent, sont sans changement.

Le Préfet du Cher, délégué de l'Agence
Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité
des Chances



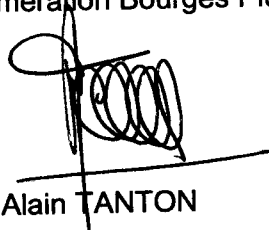
Catherine DELMAS-COMOLLI

Le Maire de la Ville de Bourges



Serge LEPELTIER

Le Président de la Communauté
d'Agglomération Bourges Plus



Alain TANTON

Le Président du Conseil Général du Cher



Alain RAFESTHAIN

Le Président du Conseil d'Administration de la
Caisse d'Allocations Familiales du Cher



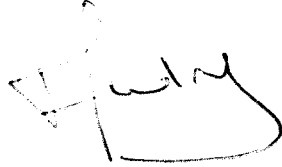
Patrice GIRARD

La Directrice de la Caisse d'Allocations
Familiales du Cher



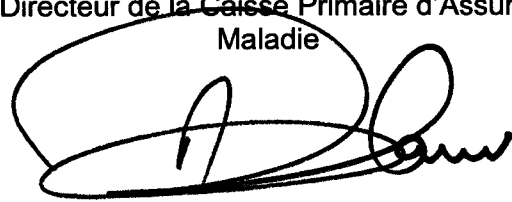
Elisabeth BASTID

La Présidente du Conseil d'Administration de
la Caisse Primaire d'Assurance Maladie



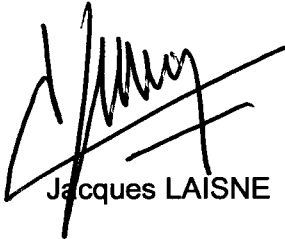
Régine AUDRY

Le Directeur de la Caisse Primaire d'Assurance
Maladie



Jean François BLANC

Le Directeur général de l'Agence Régionale de
Santé



Jacques LAISNE

Le Directeur Régional de la Caisse des Dépôts
et Consignations



Michel PUPIN

Le Directeur territorial de Pôle Emploi du Cher



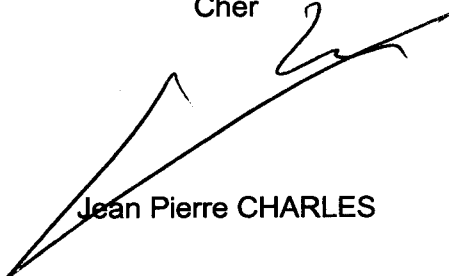
Dominique LAROCHE

Le Directeur de la SA France Loire



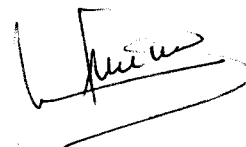
Laurent LORRILLARD

Le Président de l'Office Public de l'Habitat du
Cher



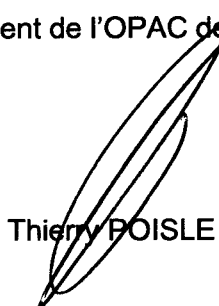
Jean Pierre CHARLES

Le Président de Jacques Cœur Habitat



Michel FRISTOT

Le Président de l'OPAC de Bourges



Thierry POISLE

III – Modalités de mise en œuvre, de suivi, d'évaluation

La circulaire du 15 septembre 2006 dispose que le CUCS fait l'objet d'une démarche évaluative et ce dès son élaboration, qui doit formuler des objectifs et des résultats attendus qui soient évaluables.

La circulaire du 24 mai 2006 précise deux modalités essentielles de l'évaluation :

- La production annuelle d'un bilan comportant à la fois des données sur les réalisations et des éléments actualisés de contexte : suivi physique et financier, indicateurs de résultats définis au regard des objectifs, mesure des moyens de droit commun mis en œuvre...
- La réalisation d'une évaluation des effets produits par l'action des CUCS au terme de la période de trois ans du contrat. Il s'agit d'une appréciation d'ensemble de la conception et de la mise en œuvre du CUCS.

C'est dans ce cadre qu'a été menée en 2009 une démarche évaluative, associant les partenaires du CUCS et les porteurs de projets. Des questions d'évaluation ont été posées dans les thématiques Education Jeunesse, Emploi Insertion et Lien social.

La gouvernance du dispositif a également été étudiée, et une coopération plus forte entre les partenaires a été préconisée.

A la suite de cette démarche, le rôle des commissions thématiques et la dimension partenariale du CUCS ont été réaffirmés (cf ci-dessous III.1.2.b).

III -1- Modalités de pilotage

1. Pilotage politique

a. Comité de pilotage

Placé sous la responsabilité conjointe du Maire et du Préfet et réunissant l'ensemble des partenaires du contrat, le comité de pilotage :

- élabore la stratégie
- définit les orientations, les axes thématiques ainsi que les objectifs du contrat
- définit et mobilise les moyens humains et financiers de droit commun et spécifiques de chacun des partenaires
- valide la programmation annuelle des actions
- suit et évalue les réalisations du contrat
- mandate le comité technique de mise en œuvre et de suivi du projet

Sous la co-présidence du Maire et du Préfet, le comité de pilotage réunit :

- les Directions de la Ville de Bourges et le CCAS
- La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP)
- La Déléguée aux Droits des Femmes et à l'Egalité entre les Femmes et les Hommes
- La Direction Départementale des Territoires (DDT)
- L'Unité Territoriale 18 de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (UT18-DIRECCTE)
- La Direction Départementale de la Sécurité Publique (DDSP)
- La Direction Territoriale de Protection Judiciaire de la Jeunesse (DTPJJ)
- L'Inspection Académique
- Le Conseil Général du Cher
- La communauté d'agglomération Bourges Plus
- La Caisse d'Allocations Familiales du Cher
- La Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Cher

- Pôle Emploi
- La Caisse des Dépôts et Consignations
- La Délégation Territoriale du Cher de l'Agence Régionale de Santé du Centre (ARS – DT18)
- La SA France Loire
- L'Office Public de l'Habitat du Cher
- L'OPAC
- Jacques Coeur Habitat

Le comité de pilotage se réunit au moins une fois par an.

Par ailleurs, le Maire et le Préfet organisent une réunion de présentation des orientations aux porteurs de projet en amont du dépôt des dossiers.

A chaque fois que possible, les partenaires utiliseront le dossier CUCS déposé par le porteur de projet comme dossier commun et étudieront les demandes de financement les concernant sur la base de ce dossier.

b. Comité restreint

Le comité restreint se compose du Maire et du Préfet ou de leur représentant et de leurs équipes en charge de la politique de la ville ainsi que de l'Equipe de Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (EMOUS).

Il invite les coordonnateurs ou animateurs d'autres dispositifs de la Politique de la Ville en tant que de besoin.

Le comité restreint :

- arbitre les propositions de mobilisation des crédits en préparation du comité de pilotage,
- adapte en tant que de besoin la programmation en cours d'année (ajustement de la programmation, crédits ou actions supplémentaires à mettre en œuvre).

Ses décisions sont validées par le comité de pilotage.

2. Pilotage technique

En lien avec la déléguée du Préfet, l'Equipe de Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (EMOUS), mandatée par le comité de pilotage, est chargée du pilotage technique du CUCS. A ce titre, elle anime et assure la mise en œuvre du projet dans ses différentes phases (élaboration, mise en œuvre, suivi et bilan) en s'appuyant sur différentes instances :

a. Groupes projet

Animés et réunis par l'EMOUS en fonction des problématiques, les groupes projets constituent une instance de travail entre les porteurs de projet et les différents partenaires concernés et portent sur la réalisation des objectifs du CUCS.

b. Commissions thématiques

S'appuyant sur des professionnels qualifiés désignés par les différents partenaires impliqués et sur les différents coordonnateurs existants, les commissions thématiques constituent des instances chargées de :

- Participer à l'élaboration et au suivi du programme d'actions
- Assurer la cohérence de l'ensemble du projet avec les dispositifs de droit commun existant sur le territoire
- Examiner les projets présentés dans le cadre de la programmation annuelle et préparer des propositions pour le comité de pilotage.

La composition des commissions est établie comme suit :

Santé : Ville, DDCSPP, Conseil Général, CCAS, Inspection Académique, CAF, CPAM, ARS-DT18, PRE, ASV, GIP-RU, DDSP

Éducation Jeunesse : Ville, DDCSPP, Inspection Académique, Conseil Général, DTPJJ, CAF, DRAC, PRE, GIP-RU, CCAS, DDSP

Habitat et cadre de vie : Ville, DDCSPP, DDSP, Conseil Général, OPAC, Jacques Cœur Habitat, OPH du Cher, France Loire, CAF, Bourges Plus, GIP-RU, CCAS

Citoyenneté et prévention de la délinquance : Ville, DDCSPP, DDSP, Conseil Général, Inspection Académique, DTPJJ, CAF, OPAC, Jacques Cœur Habitat, OPH du Cher, France Loire, PRE, GIP-RU, CCAS

Emploi Développement économique : Ville, DDCSPP, UT18-DIRECCTE, Bourges Plus, Conseil Général, CAF, Pôle Emploi, CDC, GIP-RU, Conseil Régional

D'autres organismes peuvent être représentés en tant que de besoin ou à leur demande.

Chaque commission est copilotée par un partenaire du CUCS, en fonction de son domaine de compétences. Le copilote a pour mission, en soutien à l'EMOUS, de :

- apporter une expertise sur certains sujets ou dossiers avant la tenue de la commission thématique
- participer à l'animation de la commission thématique et à la priorisation des projets
- participer avec les autres copilotes à l'élaboration de la proposition de la programmation annuelle
- être le garant des avis de la commission thématique auprès du comité de pilotage

c. Réunions de coordination

Elles associent les équipes des différents dispositifs et démarches de la Politique de la Ville.

III - 2 - Engagement des partenaires

Etat : Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSé)

L'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances est un établissement public national à caractère administratif, placé sous la tutelle du ministre chargé de la politique de la ville. Créée par la loi du 31 mars 2006 sur l'égalité des chances, l'Agence participe au financement des contrats passés entre les collectivités et l'Etat pour la mise en œuvre d'actions en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Le préfet de département est le délégué départemental de l'ACSé.

La dotation 2011 hors programme de réussite éducative, s'élève à **260 280 €**.

Les objectifs de mobilisation des crédits portent principalement sur quatre thématiques relevant de priorités nationales ou locales :

- Emploi et développement économique
- Santé
- Education et accès aux savoirs de base hors PRE
- Prévention de la délinquance

Une attention particulière continuera également d'être portée à l'accompagnement des actions portant sur la **promotion de l'égalité entre les filles et les garçons**, mises en œuvre dans le cadre de la convention régionale du Centre pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes, dans le système éducatif 2008-2011 conclue le 12 décembre 2008.

Ville de Bourges

La Ville de Bourges est engagée dans la Politique de la Ville depuis plusieurs années, dès le Développement Social des Quartiers puis les Contrats de Ville. Elle est le porteur de l'EMOUS.

Au sein du Conseil Municipal, la Politique de la Ville est depuis 2008 une délégation unique, dont un Maire-adjoint a la charge.

Les crédits spécifiques CUCS financent des actions dans le cadre de l'appel à projet et de la programmation annuelle. Ces subventions s'élèvent en **2011** à un montant total de **188 036 €**.

La Ville de Bourges et le CCAS de Bourges ont par ailleurs mis en place et portent des actions spécifiques aux quartiers prioritaires, notamment :

- les permanences sportives et l'Été des Jeunes (service Jeunesse)
- les animations et la prévention au centre nautique (service Jeunesse)
- les espaces parentalité (CCAS)
- la prévention et la promotion de la santé (CCAS)

L'Atelier Santé Ville (ASV) est intégrée au Contrat Local de Santé (CLS) mis en place par la Ville de Bourges et dont la contractualisation est prévue pour 2011. Le plan d'action Santé du CUCS fait partie du programme d'actions du CLS, qui intégrera ainsi les spécificités liées à ces quartiers prioritaires.

Par ailleurs, la Ville de Bourges attache beaucoup d'importance à l'accompagnement social du Programme de Renouvellement Urbain. Les habitants sont confrontés à des transformations importantes de leur cadre de vie et de leur quartier ; il est nécessaire que chaque acteur concerné adapte son action, sa présence, son soutien, à ces évolutions.

DROIT COMMUN

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale vise à améliorer l'articulation entre les différents partenaires et renforcer leur action sur les territoires prioritaires de la commune pour restaurer la cohésion sociale et garantir l'égalité des chances **en complétant les politiques de droit commun qui doivent être mobilisées en priorité.**

Les politiques dites « de droit commun » s'exercent, sans condition de territoire, sous la responsabilité de collectivités, organismes ou services que la loi a doté de compétences bien définies.

Les membres du Comité de pilotage communiquent à la Ville et à l'Etat, ainsi qu'à l'ensemble des membres s'ils le souhaitent, les financements accordés aux projets déposés dans le cadre du CUCS ultérieurement à la réunion relative à la programmation annuelle.

La Caisse d'Allocations Familiales du Cher apporte son concours au titre des quatre missions inscrites dans son Contrat pluriannuel d'Objectifs et de Gestion, qui structurent son offre globale de service :

- Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale
- Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants
- Accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et au retour à l'emploi des personnes

Engagée dans la démarche PST, la CAF du Cher soutient les actions qui en découlent.

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Cher, en tant qu'institution solidaire et acteur des politiques de santé, souhaite contribuer à renforcer l'accès aux soins et à la prévention des populations les plus fragiles et les plus éloignées du système de soins. Dans ce cadre, la CPAM mène des actions visant à :

- favoriser l'accès à la CMUc et à l'Aide à la Complémentaire Santé (ACS) et mieux accompagner les bénéficiaires
- limiter la fragilisation sociale par le biais de la politique d'action sanitaire et sociale

- permettre aux personnes en situation de précarité de bénéficier d'actions de prévention relatives notamment à l'hygiène bucco-dentaire, s'adressant aux enfants et à leur famille, et au dépistage organisé du cancer du sein

Des actions pourront être mises en place en priorité dans les quartiers visés par la politique définie par le Comité de pilotage du CUCS.

Le Conseil Général du Cher en sa qualité de cosignataire du CUCS s'engage à :

- soutenir les projets concernant les quartiers de la politique de la ville éligibles à ses financements de droit commun.

- mobiliser ses équipes territorialisées pour apporter appui aux études et programmes d'actions élaborés dans ce cadre. C'est ainsi que ses équipes, outre l'accompagnement social apporté quotidiennement aux habitants du quartier, restent particulièrement impliquées notamment, dans l'élaboration du projet social de territoire et ses déclinaisons, dans le projet local de santé, dans les projets d'accès à l'emploi via le programme départemental d'insertion.

L'Agence Régionale de Santé – Délégation territoriale du Cher apporte son concours dans le cadre de la politique de la ville sur les actions visant à améliorer la prévention, la promotion de la santé et l'accès aux soins des populations concernées par l'objet du CUCS, notamment dans le cadre d'une co-instruction des dossiers de demande de financement déposé par les acteurs de prévention au bénéfice de ces populations.

Bourges Habitat et **Jacques Cœur Habitat** confirment leur volonté constante de poursuivre leur implication dans la vie sociale des quartiers.

L'implication de **Bourges Habitat** se traduit d'ores et déjà par les actions suivantes :

- Convention de partenariat avec les Compagnons Bâisseurs pour l'auto-réhabilitation de logements
- Convention avec la Ville de Bourges pour la remise en peinture de hall d'entrée avec les Points Rencontres Jeunes
- Participation au financement de la Gestion Urbaine de Proximité du Val d'Auron
- Participation au financement du logement témoin Eco-Logis de la Chancellerie
- Aide au maintien d'associations sur les quartiers (locaux de Bourges Agglo Services et locaux de la Ressourcerie)

Pour **Jacques Cœur Habitat** :

- Convention de partenariat avec les Compagnons Bâisseurs pour l'auto-réhabilitation de logements
- Prêt de matériel de la régie de Jacques Cœur Habitat au Service Jeunesse de la Ville de Bourges
- Participation au financement de la Gestion Urbaine de Proximité du Val d'Auron
- Participation au financement du logement témoin Eco-Logis de la Chancellerie

Certaines de ces actions sont reconduites (Compagnons Bâisseurs, convention avec la Ville), d'autres sont encore en cours et certaines sont achevées.

Bourges Habitat et Jacques Cœur Habitat se tiennent prêts à s'engager dans l'avenir sur des actions de même type favorisant la cohésion sociale des quartiers.